

SEANCE DU VENDREDI 23 JANVIER 2026 A 19 H 00

Nombre de Conseillers
en exercice 10
présents
ou représentés 9
votants 9
Pour 9
Contre 0
Abstention 0

N°23012026-007

Date de la convocation
16/01/2026

OBJET

AVIS SUR LE PROJET

D'ARRETE

PREFECTORAL

ARRETANT LA

CARTOGRAPHIE DES

ZAER



Françoise BERNARD.

Signature et cachet

Le Secrétaire de séance,

Isabelle MONIER

Signature et cachet

L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 19 Heures, en Mairie de VASSEL, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire de VASSEL.

Présents : Mmes BERNARD Françoise, AUGEREAU Christelle, MONIER Isabelle, LAFERRERE Céline, RIVIERE Céline, M. ANDRODIAS Jérôme (arrivée à 19 h 30), ESCARPA Ludovic, JAFFEUX Nicolas, PLASSE Yves

Absent (excusé) : M. DUZELIER Cédric

Secrétaire de séance : Mme MONIER Isabelle

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies;

Vu le projet de 2^{ème} arrêté préfectoral arrêtant la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER), en application de l'article L141-5-3 III du Code de l'énergie.

Madame le Maire explique que cette loi vise à assurer l'acceptabilité locale de l'accélération du déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la préservation des enjeux agricoles, environnementaux, paysagers et patrimoniaux.

Il rappelle que le conseil municipal s'est réuni à cette fin en date du 28 mars 2025 pour délibérer en faveur de la création de zones d'accélération des énergies renouvelables.

Le conseil municipal, après avoir constaté et validé collectivement la liste communale des zones d'accélération des énergies renouvelables publiée sur le site internet des services de l'État à l'adresse <https://planification.climat-energie.gouv.fr/>, atteste de la conformité entre les zones inscrites à l'arrêté préfectoral et celles proposées par délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **EMET UN AVIS CONFORME** au projet d'arrêté préfectoral.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03/02/2026

ID : 063-216304451-20260123-23012026007-DE